Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif de la société « Euro Maroc Phosphore SA » par la société « OCP SPS SA » appartenant au groupe OCP.

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur** : la société « OCP SPS SA » appartenant au groupe OCP ;
- **La cible** : La société « Euro Maroc Phosphore SA ».

Nature de l'opération

- Prise du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés :

- Marché de la production et de la fourniture d'acide phosphorique à haute pureté.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 19 novembre 2026.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu, la notification d'une opération de concentration économique. concernant la prise de contrôle exclusif de la société « Euro Maroc Phosphore SA » (« EMAPHOS ») par la société « OCP SPS SA », appartenant au groupe OCP, à travers l'acquisition de deux tiers de son capital social et des droits de vote y afférents.

A ce jour, EMAPHOS est contrôlée conjointement par la société « OCP SA »,« Chemische Fabrik Budenheim KG » (« Budenheim »), société de droit allemand, et « Prayon SA » (« Prayon »), société de droit belge, chacune détenant 1/3 de son capital social et des droits de vote y afférents.

L'opération notifiée (l'« Opération ») consiste en l'acquisition par la société « OCP SPS SA » de :

- l'intégralité des actions détenues par la société « Budenheim », représentant 1/3 du capital social de la société « EMAPHOS » et des droits de vote y afférents ; et
- l'intégralité des actions détenues par la société « Prayon », représentant également 1/3 du capital social de la société « EMAPHOS » et des droits de vote y afférents.

Ces deux acquisitions sont soumises à des conditions suspensives distinctes et à des calendriers de réalisation propres, de sorte qu'elles ne seront pas réalisées concomitamment. Dès la réalisation de la première de ces acquisitions, quel qu'en soit l'ordre, la société « OCP SA » détiendra, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société « OCP SPS SA », deux tiers du capital social de la société « EMAPHOS » et des droits de vote y afférents, et en acquerra ainsi le contrôle exclusif. À l'issue de la seconde acquisition, la société « OCP SA » détiendra, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société « OCP SPS SA », l'intégralité du capital social de la société « EMAPHOS » et des droits de vote y afférents.

« OCP SA » est une société anonyme de droit marocain immatriculée au Registre de commerce de Casablanca sous le numéro 40327, dont le siège social est situé 2-4, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca. Elle est la société mère du Groupe OCP, un acteur mondial dans la production, la fourniture et la distribution d'engrais à base de phosphate. Le Groupe

OCP est également actif dans l'extraction de roches phosphatées et leur transformation en acide phosphorique, lequel est fourni à des tiers ou utilisé pour produire des engrais phosphatés et d'autres produits.

« OCP SPS SA » est une société anonyme de droit marocain, immatriculée au Registre de commerce d'El Jadida sous le numéro 2467 , dont le siège social est situé au Complexe Jorf Lasfar, BP 118, province d'El Jadida, filiale à 100 % de la société « OCP SA ». Elle regroupe et développe les activités du Groupe OCP dans le domaine des phosphates de spécialité et de leurs dérivés. Son portefeuille comprend notamment des sels industriels issus de l'acide phosphorique purifié, des solutions de nutrition animale et végétale de précision, ainsi que des solutions de valorisation des coproduits issus de la chaîne de valeur du phosphate. Ces produits et solutions trouvent des applications dans des secteurs variés, notamment l'agriculture de précision, la nutrition animale, les industries agroalimentaires et pharmaceutiques, l'électronique et les applications liées à la transition énergétique.

« EMAPHOS SA » est une société anonyme de droit marocain, immatriculée au Registre du commerce de Casablanca sous le numéro 82423, dont le siège social est situé 2-4, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca. Créée en 1996, elle exploite à Jorf Lasfar une plateforme industrielle spécialisée dans la production d'acide phosphorique purifié, destiné à des applications à haute valeur ajoutée nécessitant des niveaux élevés de pureté. Elle dessert notamment les marchés des engrais de spécialité, des industries agroalimentaire et pharmaceutique, ainsi que des applications liées à la transition énergétique.

Fait à Rabat, le 05 novembre 2026